



## **Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques Commission Administrative Paritaire Locale du 30 juin 2022**

Monsieur le Président,

La Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) se réunit ce jour afin d'examiner les recours relatifs aux entretiens professionnels de l'année 2022.

Subsidiairement, les représentant(e)s du personnel auront également l'occasion d'approuver (ou non) le procès-verbal de la CAPL du 25 juin...2019 !

En effet, cela fait maintenant trois ans qu'aucune instance paritaire de ce type ne s'est tenue.

Comment dès lors se prononcer sur les propos tenus à cette occasion, la nature des échanges n'étant plus connue de personne.

Situation absurde s'il en est, au bas mot kafkaïenne, caricature de l'Administration bureaucratisée et stratosphérique qu'est devenue celle des Finances Publiques.

Mais il y a plus grave : les CAPL étaient particulièrement dédiées à des échanges sur les mutations, des modifications de mouvement à l'avantage des agent(e)s pouvaient être proposé(e)s, un processus relativement transparent prévalait au bénéfice des agent(e)s mais aussi de l'Administration, qui peut, elle aussi, commettre des erreurs.

Il n'en est rien aujourd'hui.

Les CAPL ont été vidées de leur substance.

Il ne subsiste qu'une famélique CAPL de recours en évaluation où les représentant(e)s élu(e)s de Solidaires Finances Publiques persisteront à défendre les droits les plus légitimes des agent(e)s à ne pas subir une procédure individualiste, infantilisante et de mise en concurrence généralisée.

Ce sera néanmoins la dernière fois puisque l'Administration a décidé, unilatéralement comme à l'accoutumée, qu'à partir de 2023, tous les recours seront examinés en CAP nationale, les CAP locales étant purement et simplement supprimées.

Bel exemple, une nouvelle fois, de démocratie sociale à la DGFIP à l'heure où nos caciques ne cessent de prôner la concertation, l'association des personnels aux décisions qui les concernent, l'expression sur le lieu de travail et autre baratin dont les Directions locales, celle de l'Aude en particulier, s'affranchissent gaillardement.

Revenons à l'évaluation qui nous intéresse aujourd'hui : cet entretien professionnel individuel est en contradiction avec les valeurs du service public que Solidaires Finances Publiques défend avec acharnement et constance.

L'entretien d'évaluation permettant de « valoriser individuellement » l'agent(e), de vérifier ses « capacités d'organisation » et sa « disponibilité » s'ingénie à isoler les agent(e)s, à les dresser les un(e)s contre les autres de manière à sanctionner les prétendu(e)s plus faibles.



Cet entretien individuel nie la réalité de nos missions qui s'inscrivent dans une chaîne collective de travail, gommant la solidarité, qui constitue pourtant le quotidien des agent(e)s de la DGFIP et qui est déjà mis à mal avec la généralisation du télétravail.

Il met en compétition les agent(e)s, au détriment d'une indispensable coopération, le résultat obtenu se situant donc à l'opposé des valeurs du statut général de la Fonction Publique.

Il s'agit également d'un outil permettant, à terme, de déterminer la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité des agent(e)s.

Par ailleurs, la fixation d'objectifs, l'examen des résultats obtenus par chaque agent(e) ou encore la soi-disant valeur professionnelle mesurée par de simples croix accélèrent les risques psychosociaux, déjà à un niveau très préoccupant dans le département de l'Aude.

En effet, que constate-t-on à la lecture du dernier Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ?

« Fortes attentes et pression des chefs de service », « pression liée aux demandes de résultats », « objectifs inatteignables et irréalistes », « stress », « pression concernant les résultats », « forte pression sur les équipes sans tenir compte des réalités du terrain et du manque drastique d'ETP », « stress par rapport aux résultats », « stress lié à la dépendance des résultats », « angoisse liée à l'obtention des résultats », « mise en concurrence », « perte de sens », etc.

Voici un échantillon des remontées des agent(e)s sur ce seul sujet.

Peut-on encore longtemps continuer comme cela ?

L'entretien d'évaluation, calqué sur les méthodes existant dans le privé ayant démontré ses effets délétères sur la santé des salarié(e)s, doit être abandonné définitivement aux Finances Publiques.

Solidaires Finances Publiques réclame la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'individuel où les agent(e)s pourront discuter de l'organisation du travail et des améliorations à y apporter.

Cette procédure de l'entretien individuel d'évaluation n'est que l'une des multiples formes de la destruction de notre Administration, produisant souffrance au travail des agent(e)s, abandon des usagers et externalisation à venir des missions.

Solidaires Finances Publiques exige l'exercice de l'ensemble de nos missions dans des structures réellement de proximité, permettant des accueils physiques de qualité, en particulier auprès de nos concitoyens les plus défavorisés.

Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un personnel suffisant, formé et rémunéré en fonction de sa contribution éminente à la valeur sociale produite.

À cet égard, nous réclamons que l'ensemble des contractuel(le)s recruté(e)s aux Finances Publiques soient titularisé(e)s sans délai et qu'à l'avenir, seul(e)s des agent(e)s fonctionnaires puissent prétendre exercer une quelconque fonction dans notre Administration.

Monsieur le Président, il est intolérable que le service public des Finances sombre sans que les cadres supérieur(e)s n'alertent le DGFIP.

Nous attendons désormais que vous saisissiez la Direction générale de cette impossibilité pour les agent(e)s d'effectuer leurs missions dans les conditions actuelles, sans risque grave pour leur santé.



De fait, la souffrance au travail se révèle généralisée dans l'ensemble des postes et services. Le médecin du travail, que vous malmenez, mais également les représentant(e)s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ne cessent de vous alerter sur ces dangers et les conséquences néfastes sur la santé des agent(e)s, qui risquent malheureusement de déboucher, si l'on ne fait rien, sur une issue tragique.

Il est désormais grand temps de vous saisir véritablement du sujet et d'interpeller le DGFIP sur la gravité extrême de la situation.